



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Grangeneuve

Institut agricole de l'Etat de Fribourg IAG
Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg LIG

Centre de conseils agricoles
Landwirtschaftliches Beratungszentrum

Route de Grangeneuve 31, 1725 Posieux

T +41 26 305 58 00, www.grangeneuve.ch



Réf: EFL/ sne

T direct: 026 305 55 81

Courriel: eva.flueckiger@fr.ch

Avril 2014

Ouvrir une chambre d'hôtes : Les démarches administratives

1. Je dois construire ou transformer un bâtiment pour une chambre d'hôtes

- il me faut un permis de construction et un changement d'affectation :

Le permis de construire est délivré par la Préfecture, sauf pour des objets de minime importance.

Le Service de l'agriculture examine et préavise les dossiers de demandes de permis de construire en zone agricole, ayant un lien avec l'agriculture, notamment en ce qui concerne l'agritourisme. Service de l'agriculture, rte Jo-Siffert 36, 1762 Givisiez, section Développement rural, M. Ivan Hungerbühler, tél. 026 305 22 54. (Possibilité de construire une surface supplémentaire pour le tourisme de 100 m²)

- j'ai besoin d'une aide financière :

a) Crédit d'investissement individuel (prêt sans intérêt) d'un montant de fr. 200'000. — (max. 50 % des coûts imputables) sont remboursables entre 8 et 15 ans.

Service de l'agriculture, rte Jo-Siffert 36, 1762 Givisiez, tél. 026 305 23 00

b) Fond rural : prêt à intérêt réduit, (max. 40 % des coûts imputables)

Service de l'agriculture, rte Jo-Siffert 36, 1762 Givisiez, tél. 026 305 23 00

c) si votre projet se réalise dans une région de montagne 1 à 4 respectivement des zones d'estivage :

Aide Suisse aux Montagnards, www.berghilfe.ch/fr/demandes, tél. 044 712 60 63

ou Parrainage COOP : www.coop.ch/parrainage, tél. 061 336 71 05/06

- autres démarches : voir sous points 2 et 3

2. J'ai une chambre existante que j'aimerais transformer en chambre d'hôtes

- s'annoncer à la commune que j'offre une chambre d'hôtes

- si j'offre aussi le petit déjeuner je m'inscris auprès du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires à l'aide du formulaire (activité : restauration à la ferme)

www.fr.ch/saav/fr/pub/securite_alimentaire/annonce_et_autorisation.htm#i93987

- si j'ai plus de 5 lits je demande la « patente I » auprès de la police de commerce :
Service de la police du commerce, Grand-Rue 27, 1702 Fribourg 2, tél. 026 305 14 77
www.fr.ch/spoco/fr/pub/etsfr/patentei.htm
- informer mon assurance (responsabilité civile) afin de savoir si elle entre en matière en cas de dommages matériels causés par mes hôtes ou en cas d'accident d'enfants sur ma ferme notamment.
- s'inscrire à l'office du tourisme de ma région et aux plateformes touristiques comme www.agritourisme.ch, www.bnb.ch, www.booking.com etc...
- protection incendie www.praever.ch/fr/bs/vs/erlaeuterungen/Seiten/111-03.pdf

3. Après l'ouverture

- tenir un registre des personnes qui ont logées dans la / les chambre(s) afin de payer la taxe de séjour <http://www.fribourgregion.ch/de/taxes-sejour.html>
- faire remplir par l'hôte un bulletin (à obtenir auprès du service de la police du commerce) qui est remis à la Police cantonale
- afficher le prix de la chambre
- si j'offre aussi un petit déjeuner j'applique l'autocontrôle obligatoire pour éviter des risques de santé pour mes clients.
Informations sous www.fr.ch/saav/fr/pub/securite_alimentaire/autocontrole.htm#i93997 ou au service de vulgarisation en économie familiale, Mme Eva Flückiger, tél. 026 305 58 51
- signaler ma chambre d'hôtes : il est officiellement interdit, même si les indicateurs sont légitimes, de mettre en place une indication de direction. Conformément aux prescriptions légales, il est possible d'afficher une réclame aux abords de la route. La demande doit être effectuée auprès de la préfecture.

4. A prendre en compte

- fixer un prix qui couvre tous mes coûts : amortissement de vos investissements, coûts de publicité, les ingrédients du petit déjeuner, eau, électricité, temps de travail pour la réservation, l'accueil et les nettoyages (au moins 30 min par chambre), taxe de séjour etc...
- être atteignable : téléphone mobile, répondeur automatique, e-mail → répondre ou rappeler le plus vite possible
- les photos influencent le choix du client → utiliser des photos de bonne qualité pour le bâtiment et la chambre
- rechercher une collaboration avec d'autres prestataires de la région comme les hôtels, les restaurants et le commerce